

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rétribution
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Août 1875.

Chronique générale.

Calme plein et pénurie complète de nou-
velles politiques, telle est la situation, et il
est peu probable qu'elle change d'ici à l'ou-
verture de la session des conseils généraux,
qui, heureusement, est proche.

L'incident du collège Chaptal continue à
« intriguer » le public, qui s'obstine d'au-
tant plus à vouloir pénétrer ce mystère qu'on
paraît se plaire à ne tenir aucun compte de
sa curiosité. Quoi qu'il en soit, une chose
certaine au moins, c'est que, contrairement
à ce qu'on avait annoncé, la mesure prise
contre le collège Chaptal, ou plutôt contre
les élèves de ce collège et les familles de ces
élèves, n'est pas générale, car la distribu-
tion du collège Rollin a eu lieu. Pourquoi
donc a-t-on interdit celle du collège Chaptal ?

On sait aujourd'hui que si M. Buffet n'a
pas voulu abandonner l'état de siège, c'est
que les généraux placés à la tête des grands
commandements militaires qui ont été con-
sultés à ce sujet par le ministre de la guerre
dans le commencement de juillet, ont tous
déclaré unanimement, sans exception, qu'il
y avait un danger sérieux à ne pas maintenir
en ce moment un système qui était l'une des
plus sûres garanties de l'ordre social.

Malgré l'ajournement d'une loi sur la
presse, les demandes en création de jour-
naux abondent au ministère de l'intérieur et
chez le gouverneur de Paris. Le parti radical
paraît avoir réuni des capitaux considéra-
bles pour être prêt à faire des journaux au
moment opportun en province et surtout à
Paris. Il serait plus convenable qu'on les
donnât aux journaux qui s'effondrent.

Le journal *l'Italie*, à l'occasion d'une dé-
pêche de Berlin publiée par un journal étran-
ger, dit que le colonel Bagnaser n'est pas
allé à Berlin dans le but de négocier de
grands achats de chevaux pour l'armée ita-
lienne : il s'y est rendu simplement pour
acheter quelques chevaux pour les écuries
royales, et 25 chevaux spécialement destinés
aux cuirassiers royaux.

Le même journal dément la nouvelle pu-
blée par plusieurs journaux, d'après les-
quels le ministre de la guerre aurait ordonné
de faire, en Italie, des achats de chevaux
pour mettre au complet les régiments de ca-
valerie et d'artillerie. Le ministre de la guerre
a seulement fait connaître le contingent de
chevaux que chaque province devra fournir
en cas de réquisition.

Cette publication a été faite afin de per-
mettre aux administrations provinciales de
vérifier l'exactitude de la répartition.

S. A. I. le grand-duc Constantin, l'aîné
des frères de Sa Majesté l'empereur de Rus-
sie, est arrivé dimanche matin à Paris.
Le grand-duc est né en 1827, et a par
conséquent quarante-huit ans.
Il est président du Conseil de l'empire, le

premier corps de l'Etat, et a le grade de
grand-amiral.

Après le czar, il est le personnage le
plus important de la cour et du gouverne-
ment.

Comme l'empereur son frère, le grand-duc
est très-instruit. Il a le goût des lettres et
des arts, mais c'est à l'art musical qu'il s'in-
téresse tout particulièrement.

Son Altesse Impériale a épousé une prin-
cesse de Saxe-Altenbourg.

Il a eu d'elle six enfants. Sa fille, la
grande-duchesse Olga, est reine de Grèce.

En 1854, le grand-duc prit une grande
part aux opérations militaires de la guerre
de Pologne, et en 1862 s'acquitta de la confiance
de son auguste frère et l'estime du monde
politique russe. Ses tendances libérales le
portèrent à faire inaugurer en Pologne une
politique libérale. Malheureusement, les
Polonais ne comprirent pas les intentions
du grand-duc et, en se révoltant, rendirent
impraticable la mission que s'était imposée
ce prince. Après l'attentat de Jarosinski, la
Russie renouça à la politique préconisée par
le grand-duc.

L'empereur rappela son frère et nomma
à sa place, comme lieutenant-général en
Pologne, le comte de Berg, qui sévit avec
rigueur contre tous ceux qui ne faisaient
pas acte de soumission au gouvernement
impérial.

Le grand-duc Constantin aime la France
et ne laisse jamais échapper une occasion
de manifester ses sympathies pour notre
pays.

On se rappelle qu'en 1859 le grand-duc
Constantin est venu visiter l'Ecole de cava-
lerie de Saumur et qu'il a assisté au carrou-
sel des officiers.

M. l'abbé Besson, chanoine de l'église
métropolitaine de Besançon, est nommé à
l'évêché de Nîmes, en remplacement de Mgr
Plantier, décédé.

M. de Joly, architecte du palais de l'As-
semblée nationale, pousse activement les
travaux de la nouvelle Chambre des députés.

Tous les travaux de maçonnerie, sans ex-
ception, devront être terminés d'ici au 15
septembre, sous peine de 2,000 fr. de dom-
mages-intérêts à payer par chaque jour de
retard.

On commencera ensuite les travaux de
peinture et de menuiserie. Ces derniers
sont, d'ailleurs, préparés d'avance, et il n'y
aura qu'à les mettre en place.

On sait que la Chambre des députés de-
vra être livrée, entièrement achevée, à la fin
de novembre.

En outre de la construction de la nouvelle
salle, des travaux vont être exécutés pour un
prolongement spécial des deux chemins de
fer, rive droite et rive gauche, de manière à
permettre aux sénateurs et aux députés d'ar-
river de Paris jusqu'à la porte de leur salle
des délibérations.

Ils auront, de plus, un service particulier
de télégraphie.

Mardi dernier, la municipalité de Sedan
a fait placarder la nouvelle annonçant aux
habitants le déclassement de la ville comme
place de guerre. Le soir, en réjouissance, la
fanfare des pompiers et la société philhar-
monique ont organisé une retraite aux flam-
beaux, qui a été suivie par une grande par-
tie de la population.

UN SOUS-PRÉFET DU 4 SEPTEMBRE.

On écrit de Marseille au *Comtat* :

M. Giraud-Cabasse, ex-sous-préfet du 4
Septembre à Arles, est sous le coup d'un
mandat d'arrêt pour faux en écriture, etc.,
etc. Il est, paraît-il, en fuite.

Le lendemain du 4 Septembre, M. Giraud,
qui expiait une condamnation pour tentative
d'insurrection à Marseille, sortait de prison
et débarquait à Arles, comme délégué d'Es-
quiros, en compagnie du jeune Granet, ac-
tuellement secrétaire de la commission dé-
partementale à Marseille. Avec une ardeur
égale à leur amour pour la République et à
leur indifférence pour la défense de la pa-
trie, ils désorganisèrent en quelques jours
tous les services municipaux, destituant à
droite et à gauche, sans aucun souci des lois
et des règles administratives. Cette œuvre
achevée, ils s'emparèrent avec un soin ja-
loux de tout ce qui touchait à l'équipement
des mobilisés. Ils passèrent de nombreux
marchés, et, grâce à leur dévouement, les
mobilisés de l'arrondissement d'Arles furent
prêts juste au moment où la guerre était fi-
nie!!!

Pour donner une idée de la capacité ad-
ministrative de ce sous-préfet improvisé, il
suffit de rappeler que M. Giraud avait in-
venté les administrateurs municipaux com-
mis-voyageurs. Ne sachant où prendre un
maire (non, un président du comité républi-
cain, car on ne les appelait pas autrement
alors), dans quelques communes, il avait
tout bonnement fait venir des administra-
teurs provisoires de Marseille, qu'il avait
installés en délivrant un ordre qui leur as-
surerait non-seulement un gîte et une place au
feu et à la lumière, comme aux militaires de
passage, mais encore la nourriture, le blan-
chissage et les moyens de transport. Il avait
tout simplement perdu de vue que les fonc-
tions municipales sont exclusivement gra-
tuites (Art. 4^{er} de la loi du 5 mai 1855).

Fait unique en son genre, M. Giraud a eu,
pendant toute la durée de la guerre, un offi-
cier d'ordonnance, lieutenant de mobilisés,
attaché à sa personne.

Après avoir abandonné furtivement la
sous-préfecture dans la nuit du 4 avril 1872
avec son inséparable ami M. Granet, M. Gi-
raud a été, dit-on, commis de magasin de
droguerie, puis liquoriste et marchand de
vin. C'est là qu'il a fait naufrage, alors que,
plus heureuse que lui, son ex-secrétaire in-
time a trouvé auprès d'une majorité radicale
du conseil général des Bouches-du-Rhône
une protection et un emploi lucratif, que
son intelligence justifie largement, à défaut
de tout service municipal.

L'Avenir militaire emprunte à la *Gazette du
Midi* le récit suivant :

« Il s'est présenté ces jours derniers un
fait assez bizarre dans une de nos batteries
de la côte.

« Vers huit heures et demie du soir, le
contre-amiral préfet maritime par intérim,
accompagné d'un aide-de-camp, tous les
deux en bourgeois, voulurent pénétrer dans
une de nos batteries de la côte (Balaguier),
sans doute pour la visiter.

« Mais à peine ces messieurs se diri-
geaient-ils vers la batterie que la sentinelle
fit entendre ces mots : *On ne passe pas !* Com-
on le pense bien, cette défense formelle qui
interdit à toutes les personnes étrangères

l'accès de nos batteries ne devait point
arrêter M. le préfet par intérim qui, se pré-
valant de son titre et de sa position, n'en
continua pas moins à vouloir entrer dans la
batterie.

« Alors, devant l'attitude persistante de
ce fonctionnaire, l'officier d'artillerie com-
mandant la batterie fut mandé, afin d'accor-
der ce que la sentinelle refusait ; mais quelle
ne fut pas la déception de M. le préfet mari-
time par intérim, lorsque cet officier main-
tint le refus de la permission de circuler, en
disant qu'il ne reconnaissait pas dans la per-
sonne du visiteur M. le préfet maritime,
qu'il croyait être M. le vice-amiral Jauré-
guiberry.

« Pendant ce dialogue, un gardien de bat-
terie reconnut le contre-amiral Lagé, mais
l'officier n'en démordit pas ; il invita ces
messieurs à ne pas forcer la consigne et à
s'éloigner.

« L'amiral et son aide-de-camp se retirè-
rent alors, mais mal en a pris à l'officier
d'artillerie qui, pour avoir voulu exécuter
strictement sa consigne, a été puni, dès le
lendemain matin, de *deux mois d'arrêts forcés*.

« Toutefois, M. le contre-amiral Lagé
est revenu sur cette mesure de nature à
décourager ceux qui sont chargés d'exécu-
ter les consignes intéressant la sûreté géné-
rale. »

L'Avenir militaire ajoute quelques obser-
vations qu'il ne nous paraît pas inutile de
reproduire, sur les inconvénients de la
tenue bourgeoise pour les officiers de tous
grades :

« Cet incident vient démontrer, une fois
de plus, les inconvénients qui résultent
presque toujours pour des officiers qui veu-
lent, malgré les prescriptions formelles du
règlement, faire leur service en tenue bour-
geoise. M. le contre-amiral Lagé était dans
son tort ; il a voulu cependant passer outre
et violer la consigne. Nous estimons que le
capitaine d'artillerie de marine n'a fait que
son devoir en la faisant respecter, dût-il lui
en coûter *deux mois d'arrêts forcés*, punition
qui n'a heureusement pas été maintenue à
cet officier.

« Les officiers du génie, en particulier,
feront bien de méditer le fait que nous ve-
nons de reproduire. Quelques-uns d'entre
eux ont, en effet, l'habitude de porter pres-
que continuellement la tenue bourgeoise,
avec laquelle leurs qualités peuvent être mé-
connues.

« Ainsi, lors de la démolition d'un bas-
tion d'une place du Nord, un sergent d'in-
fanterie, chef de poste, avait trouvé une
consigne qui interdisait la sortie des voitu-
res de décombres non munies d'un laisser-
passer indiquant le lieu de leur décharge-
ment. Il fit exécuter la consigne, au grand
étonnement des charretiers, qui, depuis
quarante jours qu'elle était établie, n'avaient
pas rencontré un seul chef de poste aussi
sévère.

« Ils allèrent chercher le garde du génie
qui arriva en bourgeois et intima l'ordre au
sergent de laisser sortir les voitures.

« Refus de celui-ci, ne reconnaissant pas
la qualité du garde du génie.

« Le capitaine du génie, qui traverse le
le chantier arrive, également en bourgeois, et
répète au sergent l'ordre donné par son ad-
joint. Il reçoit une réponse semblable du
chef de poste.

« Force lui fut d'aller prévenir son chef,
pour que, grâce à l'autorité de son grade de
colonel, il pût obtenir du scrupuleux sergent
LA VIOLATION DE SA CONSIGNE.

» Mais quel ne fut pas l'étonnement de ce dernier, toujours en bourgeois, de se voir éconduit par le chef de poste. Il voulut donner l'ordre aux charretiers de passer quand même. Le sergent fit fermer la grille et, respectueusement, déclara au monsieur qui se disait « colonel du génie en bourgeois » que, sans un ordre de la place, pas une voiture de décombre ne dépasserait le mur d'enceinte.

» On se figure aisément la position de ce colonel, de ce capitaine, de ce garde du génie, en bourgeois, ainsi reçus par un sergent qui exécutait simplement le règlement, et qui recevait de lui, en présence de cinquante charretiers et d'un millier de curieux, une pareille leçon de discipline !

» Ils allèrent tous trois à la place, mais n'obtinrent que des félicitations, par la voie de l'Ordre, adressées le lendemain au sergent d'infanterie !...

» Le capitaine d'artillerie de Toulon devrait en recevoir aussi ; on ne saurait trop encourager ceux qui se montrent les scrupuleux exécuteurs des lois et des règlements militaires. »

Etranger.

ESPAGNE.

La Prusse avait fait de beaux châteaux en Espagne. Nous n'avons jamais su bien exactement ce qu'elle voulait ; mais elle nous cherchait de petites querelles, qui laissaient à supposer qu'elle ne voulait pas précisément nous être agréable.

La presse d'outre-Rhin fait encore tous ses efforts pour exciter contre nous les colères de l'Espagne. Elle voudrait déterminer le gouvernement de don Alphonse à adresser au nôtre un nouvel ultimatum, pour l'obliger à destituer tous les hauts fonctionnaires des départements frontières.

La *Epoca* répond en ces termes à la presse allemande :

« Les journaux allemands ne cessent d'exciter la colère des Espagnols contre le gouvernement français, et mettent un soin particulier à rechercher et à publier tout ce qui peut blesser notre amour-propre. Quelquefois ils y réussissent, et nous-mêmes nous nous sommes cru obligés à regretter quelques faits. Mais la justice nous oblige à déclarer que, sauf de rares incidents, le gouvernement français, malgré les importunités des légitimistes, ne manque pas à ses devoirs de bon voisinage. Il vient de le démontrer encore par les facilités qu'il a données pour le transit du train de siège, pour la Seo de Urgel. »

HERZÉGOVINE.

Nous trouvons toujours les mêmes contradictions dans les nouvelles qui nous arrivent de l'Herzégovine. Les dépêches de Constantinople disent naturellement que les Turcs sont victorieux et l'insurrection près d'être domptée. Mais les renseignements venus de Vienne et même les dépêches Havas ne confirment pas cet optimisme.

Ainsi, il est à peu près certain que les Turcs ont été battus à Stalatz et Drenovast, qu'ils ont perdu trois canons et un certain nombre de fusils, que Trébigne est cernée par les insurgés et que les populations environnantes sont mal contenues par leurs autorités et portent secours aux Herzégoviniens. Le prince Nikita retient à grand-peine les Monténégrins, dont plusieurs bandes sont allées rejoindre l'insurrection.

L'Autriche, de son côté, malgré ses efforts et son déploiement de troupes le long de ses frontières, ne peut pas empêcher les sympathies qui se manifestent pour les montagnards révoltés. Elle oppose bien une barrière aux bandes qui seraient tentées de se former ; mais elle ne peut arrêter les souscriptions qui s'organisent en Carniole, en Dalmatie, en Croatie et même en Bohême. Il est difficile de contenir l'expression de l'opinion quand cette opinion est presque générale chez un peuple. La diplomatie, au nom de la prudence, peut agir dans un sens, mais l'opinion qui n'a pas la même réserve obéit à ses instincts et souvent l'entraînement est le plus fort.

Les Turcs, du reste, commettent de tels excès que les populations en sont révoltées. Nous retrouvons là les faits de barbarie qui ont signalé leur lutte en Grèce, il y a cinquante ans : pillage, incendie, viol, massa-

cre des gens inoffensifs, enfants jetés à l'eau, toutes les horreurs enfin de la guerre fanatique des musulmans.

Le correspondant du *Times* analyse une sorte de manifeste distribué en Bosnie, en Serbie et en Herzégovine, lequel fait connaître les plans et les espérances des insurgés, et prouve en même temps que la lutte est sérieuse. Ce document recommande aux insurgés d'éviter les batailles contre une armée régulière, et de se borner à la guerre de guérillas. C'est le bon plan de ce pays de montagnes. Le but est facile à comprendre. On veut prolonger la lutte, l'étendre même si c'est possible, pour forcer les gouvernements voisins à intervenir en faveur de l'indépendance de ces provinces. Le manifeste repousse toute idée d'annexion à l'Autriche et réclame, pour la Bosnie et l'Herzégovine, un gouvernement séparé.

Nous devons y voir la preuve que ces peuples sont las du joug oppresseur de la Turquie. Le mouvement actuel n'a pas été préparé de longue main ; le manque d'armes et de ressources le prouve surabondamment ; il a éclaté tout à coup comme un élan de désespoir. Mais il indique clairement la tendance de ces populations et la nécessité de régler cette question, au lieu de l'ajourner, si on ne veut pas voir renaître à tout moment des luttes sanglantes.

Voici quelques renseignements topographiques sur l'insurrection de l'Herzégovine :

La province est divisée en trois districts ou liva ; le mouvement paraît concentré dans le plus occidental, celui de Mostar, qui est dans le bassin de la Narenta.

Ce fleuve, qui prend sa source en Herzégovine, traverse Mostar, qui en est la capitale, et entre en Dalmatie, c'est-à-dire en Autriche, au lieu appelé Melkovich, où l'empereur François-Joseph s'est arrêté pendant sa dernière tournée, et où Sa Majesté a reçu les autorités turques. Les embouchures du fleuve, très-rapprochées de Melkovich, ont été longtemps le repaire de brigands et de pirates qui désolaient l'Adriatique.

La Narenta divise le district de Mostar en deux parties à peu près égales. D'après les télégrammes du 3 août, la lutte serait engagée sur la rive gauche en trois points différents, qui sont les suivants : Nevesigné, Stalatz et la Krupa, en allant du nord au sud-est. Nevesigné est, à vol d'oiseau, à 28 kilomètres de Mostar, c'est-à-dire du fleuve, et à peu près à égale distance de Stalatz. Cette dernière localité est éloignée de la Narenta d'environ 20 kilomètres, à la hauteur d'un pont où se trouvait la ville de Potchitel, également sur la rive gauche. Enfin, la rivière Krupa est un petit affluent de la Narenta, où elle se jette, à 24 kilomètres (à vol d'oiseau) de Potchitel, et à une heure ou deux de Melkovich. Tel est le pays où les troupes turques ont opéré contre les insurgés, et qui forme un quadrilatère.

La province de l'Herzégovine est habitée par une population homogène au point de vue de la race. Cette population est slave, du groupe qu'on appelle aujourd'hui *Serbo-Croates*. A ce groupe appartiennent également les habitants des contrées limitrophes, c'est-à-dire les Dalmates, les Bosniaques et les Monténégrins.

Le mot *Herzégovine* vient de l'allemand *Herzog*, qui veut dire duc. En 1440, l'empereur Frédéric reconnut ce titre à Etienne, qui régnait alors dans ce pays. En 1484, le roi de Hongrie exerçait sur l'Herzégovine une sorte de suzeraineté que les historiens magyars appellent quelquefois, comme si elle pouvait un jour servir de base à des réclamations éventuelles.

Ce pays est, il est vrai, séparé de la Hongrie par la Bosnie et l'Escalvonie ; mais ces deux provinces peuvent être considérées, à divers titres, comme ayant fait ou comme faisant partie de la monarchie de saint Etienne.

En 1483, les Turcs s'emparèrent de l'Herzégovine.

L'aristocratie se convertit à l'islamisme, c'est-à-dire à la religion du vainqueur, pour conserver ces privilèges.

Les seigneurs, devenus beys de l'Herzégovine, n'étaient pas, du reste, des musulmans bien fervents. Ils avaient une horreur particulière pour leurs coreligionnaires turcs. La Porte n'y exerça qu'une autorité nominale jusque vers 1850. A cette époque, il y eut un dernier soulèvement provincial des beys bosniaques et herzégoviniens contre la centralisation de Constantinople.

L'insurrection fut facilement réprimée par Omer Pacha.

Le principal personnage de l'Herzégovine était alors un certain Ali, homme de bonne famille, qui avait son nid féodal à Stalatz, là précisément où l'insurrection actuelle a éclaté. Ali n'essaya pas de résister aux forces supérieures des Turcs. Il se rendit au camp d'Omer Pacha, qui le fit arrêter et garder à vue. Or, il arriva une nuit que, pendant le sommeil du bey, le soldat qui le gardait vint par hasard à s'endormir et à laisser tomber son fusil. Le coup partit, et la balle arriva par hasard juste dans l'oreille du malheureux Ali.

A partir de cette époque, l'autorité de la Porte fut installée et fonctionna tant bien que mal, suivant le système de centralisation dont le béotisme britannique attend encore la régénération de l'Orient.

En cessant d'être des chefs féodaux, les beys musulmans étaient restés plus ou moins propriétaires du sol cultivé par les paysans. De là une série inextricable de prétentions, et bientôt de conflits dans lesquels les chrétiens se plaignaient toujours d'être victimes des fonctionnaires de la Porte.

Nous avons vu que l'Herzégovine est homogène, sous le rapport de la langue et de la race ; elle ne l'est pas sous le rapport de la religion. Outre les musulmans, qui forment à peu près un tiers de la population, les chrétiens y sont divisés en grecs orthodoxes et en catholiques latins. Ces derniers ont un vicaire apostolique à Mostar. Il est très-difficile d'évaluer la population totale du pays. En prenant la moyenne de statistiques fort divergentes, on arrive au chiffre de quatre cent mille habitants, divisés à peu près par tiers entre les trois cultes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution des prix aux élèves du Collège de Saumur a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. Lecoy, assisté de MM. Rosset et Gratien, adjoints. Notre nouveau maire a vu se réunir à lui M. le curé de Saint-Pierre, M. le curé de Nantilly, M. Thoreau, président du tribunal de commerce, M. Jacquemin, l'ancien colonel de l'Ecole de cavalerie.

L'estrade et la cour étaient ornées de guirlandes et d'écussons aux chiffres R F et C S — République Française et Collège de Saumur.

M. Zupp, professeur de physique et de chimie, a pris la parole. Cet habile physicien a fait une savante conférence sur l'eau, son grand rôle dans la nature, ses transformations diverses, et les nombreuses ressources qu'en retire l'homme. L'éloquence du professeur et la température élevée de l'atmosphère la faisaient désirer de l'assistance. Et pourtant, s'il était survenu une averse, on ne l'eût pas trouvée d'un très-grand à-propos ; cette dissertation ne paraissait pas non plus tout-à-fait de circonstance.

Le chef de notre nouvelle administration municipale a remplacé M. Zupp. M. Lecoy a félicité le personnel de l'établissement, a parlé des grands travaux entrepris par la ville, pour faire du Collège de Saumur un établissement modèle, et rappelé aux enfants qu'ils devaient répondre à tant de sollicitude par un travail soutenu et persévérant. Le travail n'est-il pas, du reste, une loi commune à laquelle nul ne doit se soustraire.

Après le discours de M. Lecoy a été faite la distribution des prix. Nous publierons dans un prochain numéro la liste des lauréats.

A la fin de la distribution, sur l'invitation de M. le principal, les assistants se sont rendus en grand nombre dans la salle d'exposition des travaux graphiques et de dessin, parmi lesquels plusieurs ont été reconnus remarquables.

Le *Journal officiel* d'hier contient la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur de M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire, pour services exceptionnels.

M. du Brevil, professeur d'arboriculture à l'école Saint-Mandé, près Paris, a terminé hier matin le cours qu'il avait ouvert à l'Hôtel-de-Ville de Saumur le 26 juillet.

Ses conférences ont été suivies avec un véritable intérêt par un public nombreux, com-

posé d'amateurs et en grande partie de jardiniers qui ont pu saisir les excellents conseils de cet habile professeur.

Il faut espérer que, grâce à ces conférences, l'arboriculture va prendre dans le Saumurois un nouvel essor, et sera pour notre contrée, si favorablement placée sous ce rapport, une source de revenus et de prospérité.

Hier soir, vers 4 heures, un bien triste accident est arrivé rue du Temple. Le sieur Eugène Bodet, charretier, avait eu la malheureuse idée de monter sur un tombereau de sable qu'il conduisait. Au passage d'un ruisseau transversal, le charriot a reçu une forte secousse et Bodet est tombé la tête la première sur le pavé. Dans cette chute, il s'est brisé la clavicle et la base du crâne. La mort a été presque instantanée. M. Champagneux, appelé auprès de lui, n'a pu que constater qu'il avait cessé de vivre. Le sieur Bodet, célibataire, était âgé de 37 ans.

Samedi dernier, vers 7 heures du soir, on a retiré du canal de la Dive, à trente mètres environ de l'écluse du pont de Douvy, commune de Méron, le cadavre d'un ouvrier menuisier, âgé de 55 à 60 ans, connu sous le nom de Manceau.

Cet homme se livrait au vin, et, dans cet état, n'ayant pas toutes ses facultés, on croit qu'il s'est suicidé en se jetant à l'eau. La mort remontait à plusieurs heures.

Millie-Christine a fait florès à Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire* ; trois représentations, trois salles combles.

Le Cirque américain ressemble à tous les cirques installés rapidement ; il est un peu moins confortable, voilà tout. A signaler un nègre, d'une adresse remarquable, marchant, courant, sautant, dansant sur un fil de fer.

Quant à Millie-Christine, nous en avons trop parlé pour y revenir ; les descriptions données sont exactes, et les images, que chacun a vues, donnent du « *Rossignol à deux têtes* » une idée assez exacte.

Pour les amateurs qu'auraient pu séduire Millie ou Christine, nous donnons l'itinéraire du Cirque :

Ce soir mardi 10 et demain mercredi 11 août, Saumur ; — le 12, Doué ; — le 13, Vihiers ; — les 14 et 15, Cholet ; — le 16, Châtillon ; — le 17, Bressuire ; — le 18, Parthenay ; — le 20, Niort, etc.

Dans une des dernières audiences de la Cour d'assises d'Angers, la fille Marie-Rose Baudry, âgée de 27 ans, couturière à Lourdes, accusée d'infanticide, a été condamnée à six ans de travaux forcés.

Le train venant des Sables, qui devait arriver à Poitiers à 14 heures 44 minutes, a déraillé dimanche soir, à trois kilomètres environ avant la station de Mirebeau. Il était 14 heures moins 40 minutes quand a eu lieu cet accident qui n'a eu, hâtons-nous de le dire, de suites fâcheuses pour aucun des voyageurs. Les voitures qui composaient le train se sont trouvées ensablées et inclinées de droite et de gauche, après avoir été traînées sur le remblai un certain espace. La machine est tellement penchée sur le côté qu'il faudra plusieurs heures de travail avant qu'elle soit redressée et la voie mise en état. Un train spécial a ramené hier matin les voyageurs à Poitiers.

(*Journal de la Vienne.*)

On lit dans le *Journal de Château-Gontier* : L'année dernière, nous n'avions eu à signaler aucun accident occasionné par les machines à battre. Malheureusement, il n'en est pas de même cette année.

Mercredi matin 4 août, le nommé Grand, Jean, âgé de 54 ans, travaillant à la Chauvelaie, de Coudray, s'est laissé prendre dans les engrenages de la machine à battre et a eu la main et l'avant-bras broyés jusqu'au coude.

Détail affreux, les os de la main et du bras ont été trouvés les uns dans le grain, les autres dans la paille rejetés par la machine qui n'avait pu être arrêtée assez promptement.

L'amputation jugée nécessaire a dû être faite par le docteur Abafour, à l'hôpital Saint-Julien, où le malade avait été transporté immédiatement.

On écrit d'Anais (Charente), au journal la Charente :

« Une exécution vient d'être faite par la préfecture de la Charente, qui a publié un arrêté d'expulsion contre des bohémiens qui exploitaient le pays.

« Ces gens, d'une race et d'une contrée bien éloignées de la nôtre, portant un costume bizarre, et vivant dans leur vie nomade, on ne sait trop comment, avaient résolu d'exploiter le pays.

« La tribu était composée d'une cinquantaine de personnes, hommes, femmes et enfants. Ce n'est pas un spectacle ordinaire de les voir, mais ce n'est pas non plus un plaisir d'avoir affaire à eux. Sous prétexte de réparer un chaudron, ils vous ramassent comme dans le coin d'un bois. Ils vous font payer leurs raccommodages comme s'ils y avaient dû employer de nouvelles matières métalliques coûtant fort cher, quand ils n'en ont point employé, et ils pèsent leur travail avec de fausses mesures.

« Où vont-ils aller maintenant, ces gitanes sans demeure, avec leurs voitures rouillées et leur camp volant ? On dit que, chassés du département de la Charente, ils vont porter leur industrie étrange dans le département de la Vienne...

« Grand bien fasse à nos voisins ! »

LE MUSÉE D'ANATOMIE.

Le grand musée d'anatomie, situé quai de Limoges, mérite réellement d'être vu.

Au point de vue de la science et au point de vue artistique, c'est bien le musée le plus complet que la ville de Saumur ait possédé jusqu'à ce jour. Là se trouvent, en effet, classés et rangés avec ordre plus de 500 objets d'anatomie, d'anthropologie et d'histoire naturelle. A côté d'un gorille, mesurant plus de deux mètres, se trouve une section d'embryologie en cire donnant les différentes formes de l'embryon depuis le premier mois jusqu'au neuvième. On y voit une momie égyptienne dans son sarcophage, datant de plus de 3,000 ans. On y remarque encore l'exhibition (reproduction naturelle) des frères siamois, le plus grand phénomène de l'époque, qui a eu en Europe un immense retentissement. Au centre du musée se trouvent placés, d'une manière saisissante, quatre grands sujets de chirurgie obstétricale. Une galerie de pathologie spéciale s'y trouve également adjointe.

Ce musée renferme, en un mot, les curiosités les plus rares. Toutes les pièces dont se compose la machine humaine y sont représentées. C'est enfin un spectacle qui se résume par ces mots que nous empruntons au programme de M. de Groningue : *arts, science, beauté et progrès.*

Faits divers.

Le lot de 400,000 fr. de la ville de Paris en 1875 a été gagné par la société de secours mutuels des cordonniers de Limoges.

La semaine dernière, une dame achetait de la viande sur la place de la Motte, à Limoges ; le couperet était en l'air, lorsque, voulant mieux préciser la partie qu'elle désirait, elle eut la malheureuse idée de la désigner avec son pouce : la hachette tomba et occupa littéralement le pouce à la base de l'ongle.

Un cas de fécondité assez rare s'est produit la semaine dernière au hameau des Bédouilles, commune de Pers (Loiret). La femme Mathurin Chanvoit, âgée de 42 ans, qui avait déjà eu dix enfants, dont trois sont morts, est accouchée, le lundi 26 juillet, d'un garçon, et le lendemain mardi de deux autres garçons bien conformés et bien portants. Jusqu'à ce jour, la mère et les enfants se portent bien.

Les plongeurs chargés de rechercher les débris d'argent considérables que portait le Schiller, qui a péri récemment près des côtes de Scilly, ont déjà retrouvé deux caisses contenant 500,000 fr.

UN BROCHET DE 30 LIVRES.

« Tous pêcheurs, tous menteurs, » dit un proverbe (ne riez pas, messieurs les chasseurs, on en dit autant de vous) ; pourtant le fait suivant ayant eu des témoins irrécusables, et M. Massonneau, employé au service du contrôle du chemin de fer de l'Est, 23, rue d'Alsace, s'offrant à fournir aux incrédules les preuves nécessaires, nous raconterons la prise à la ligne d'un poisson monstre.

Dimanche dernier, M. Massonneau, un pêcheur émérite, était, comme tous les dimanches, à pêcher le brochet dans la Marne, au lieu dit les Vallières, près de Lagny (Seine-et-Marne).

Monté dans son canot avec un de ses amis, il tenait, depuis quelques minutes à peine, sa ligne d'une main, quand il reçut un choc si violent, qu'il faillit tomber dans la Marne.

Usant de toutes les précautions nécessaires, M. Massonneau parvint à amener près du bateau le poisson qu'il avait pu ferrer. Jusque-là, tout allait bien ; mais quand il fallut tirer l'animal hors de l'eau, une véritable lutte s'engagea entre pêcheur et poisson, et, sans le secours de son ami, la victoire fut probablement restée à l'habitant des ondes.

M. Massonneau était parvenu à glisser l'épuisette sous l'animal, et, toujours aidé de son ami, ils réussirent à l'enlever ; à peine arrivée au-dessus du canot, l'épuisette se brisa sous le poids du monstre !

Ce monstre est un brochet pesant 30 livres moins 2 grammes, mesurant 1 mètre 42 centimètres de la tête à la queue, et ayant une circonférence de 55 centimètres.

D'après les calculs de M. Massonneau, qui, tout en étant un pêcheur forcené, est aussi un ichthyologiste distingué, ce brochet doit être âgé de trente ans environ, et, comme il appartient à la famille des ichthyophages, il a dû manger 469,425 livres de poisson, lesquelles, complètes à raison de 50 centimes la livre, donnent le chiffre étonnant de 84,562 francs 50 centimes ; un joli denier, comme on voit !

Les brochets ont dévoré toutes les autres espèces de poissons de la Marne ; aussi un de nos amis, grand amateur de pêche, et qui a ses propriétés sur les bords de la Marne, en est-il arrivé à donner une prime pour chaque brochet capturé, espérant arriver à en diminuer le nombre dans une proportion telle, que les autres espèces de poissons puissent de nouveau se trouver dans cette rivière.

Un brochet de trente livres, songez-y, pêcheur !

Le gibier tend tous les jours à disparaître en France, et cependant le nombre des chasseurs augmente chaque année ; aussi l'une des questions qui préoccupent le plus vivement le Jardin d'acclimatation est celle de remédier à cet appauvrissement par la conquête d'espèces nouvelles qui puissent se substituer aux anciennes. Le parc aux cerfs du Jardin d'acclimatation met sous les yeux du public l'une des plus belles collections de cerfs connus, et grâce aux patientes et longues études qui se poursuivent depuis quelques années, les plus belles espèces de cerfs du nouveau continent peuvent être considérées comme définitivement acquises, presque toutes reproduisant chaque année au Jardin. Nous citerons le *cerf cochon*, réduit à l'état de domesticité au Bengale et que l'on élève comme le cochon chez nous. La facilité avec laquelle il s'approprie et sa fécondité en font désirer vivement la propagation en France ; aussi la société d'acclimatation a-t-elle offert un prix de 500 francs à celui qui en obtiendrait des multiplications.

Les espèces les plus admirées au Jardin sont le *cerf d'Aristote*, l'un des plus beaux cerfs connus ; le *cerf wapiti*, dont les Prussiens ont détruit la harde à Saint-Germain ; le *cerf axis* et le *cerf des Moluques*, pour la multiplication desquels des prix de 1,500 et 1,000 sont offerts. Enfin le *cerf Vadu*, l'*antilope Canna*, le *Nylgau*, dont la conquête comme gibiers serait si désirable, reproduisent aussi au Jardin d'acclimatation et peuvent être considérés comme définitivement acclimatés.

UN FLEUVE MODERNE.

M. le baron Czoernig, correspondant de l'Académie, a communiqué une note sur les changements survenus depuis une quinzaine de siècles dans le système de deux cours d'eau de la Dalmatie, le Natisso et l'Isonzo.

Au temps de Pline et de Strabon, ce dernier cours d'eau, le Sontius, était loin de ressembler au fleuve, de formation récente, qui porte aujourd'hui ses eaux dans l'Adriatique.

Paul Diacre nous apprend qu'au sixième siècle, vers 585, des inondations effrayantes survinrent dans cette région du littoral illyrien. Un éboulement considérable ayant barré la vallée supérieure du Natisso, les eaux refluerent et parvinrent à se frayer une route qui les conduisit vers le cours du Sontius.

A son tour, le Sontius grossi éprouva des changements dont le résultat fut de reporter son lit vers l'Est d'une manière continue ; il arriva enfin à rejoindre l'ancien chenal du Natisso par lequel il se jette aujourd'hui dans la mer. Trois cartes sont jointes au mémoire de M. Czoernig.

DRESSAGE DES CHEVAUX DE CIRQUE.

Nous trouvons, dans le dernier numéro du *Sportman*, un curieux résumé des principes qui, d'après M. Franconi, doivent présider au dressage des chevaux de cirque. On ne se doute pas de la peine que l'on a à faire l'éducation de ce genre d'artistes ; ils sont parfois malicieux comme des écoliers et se plaisent à jouer des tours à leurs maîtres. Mais laissons parler M. Franconi.

« Comme les hommes, les chevaux sont doués d'une intelligence plus ou moins développée. Le cheval intelligent, et presque toujours vicieux, est le meilleur sujet à choisir.

« Il sait profiter de la plus petite faute de l'écurier pour lui résister, mais il cède facilement, dès qu'il s'aperçoit qu'il n'est pas le plus fort. Le cheval bête résiste quand même, et se désespère quand on le frappe.

« Le cheval intelligent n'est presque jamais tranquille à l'écurie ; il s'occupe de tout : d'une fenêtre qu'on ouvre, d'un homme qui passe, d'une mouche qui vole, d'un brin de paille qui s'agite, et, dès qu'il n'a plus rien qui attire son regard, il s'amuse à taquiner son voisin et à lui chercher querelle.

« Il est rare qu'il frappe l'homme qui le soigne, quand cet homme ne le maltraite pas et le pânse depuis quelque temps ; il le menace bien de la dent et du pied, mais c'est une simple malice qui n'a pas de suites.

« Je me souviens d'avoir dressé autrefois un arabe d'une intelligence rare ; comme il m'arrivait d'avoir maille à partir avec lui dans le manège, et que je m'arrangeais toujours pour être le plus fort, il me gardait rancune de mes mauvais procédés, et une fois rentré à l'écurie, il ne voulait même pas admettre que je l'approchasse. Si seulement il entendait ma voix, il tournait la tête en couchant les oreilles ; dès qu'il m'apercevait, il faisait un vacarme épouvantable dans son étable et cherchait à me mordre ou à m'envoyer des coups de pied.

« Eh bien, à ce moment, son palefrenier entra dans la stalle ; et aussitôt le cheval se calma, se laissait prendre le pied et lui donnait sa tête pour qu'il le carressât. C'était sans doute un moyen de me montrer que c'était bien à moi, à moi seul qu'il en voulait.

« Le palefrenier, un brave garçon nommé Christian, prenait toujours parti pour son cheval contre moi. Souvent, quand j'étais en train de le corriger d'importance, il ouvrait la barrière, et permettait ainsi au cheval de m'échapper et de se réfugier dans sa stalle.

« Le cheval d'esprit se familiarise promptement avec son maître et s'occupe de lui, ce que ne fait pas le cheval bête, qui, de même que l'écolier peressex, n'a qu'une idée fixe : fuir l'école. »

Mais on en vient aisément à bout avec un argument *ad equum* ; c'est la chambrière :

« Ce qui rend indispensable de garder la chambrière, c'est que le cheval, en n'apercevant plus cet instrument correctif, pourrait en abuser, même après une éducation des plus soignées.

« Un petit Arabe, celui dont je parlais tout-à-l'heure, ayant compris que le soir je ne me servais pas de la chambrière, que j'avais abandonnée pour éviter de le corriger en public, en profita pour devenir de moins en moins docile. Il en résulta qu'un

beau soir, il me fut impossible d'en rien obtenir.

« Il s'était tranquillement mis au tout petit galop et tournait autour de moi, se contentant de répondre à mes appels par de petites ruades, en couchant les oreilles. Ma position devenant embarrassante, je fis ouvrir la barrière et il rentra.

« Je ne sais s'il avait deviné mon intention, mais le lendemain matin il travailla merveilleusement et ne prêta pas au plus léger reproche. Il m'était bien difficile de le frapper pour sa faute de la veille.

« Je le croyais revenu aux meilleurs sentiments, quand le soir il recommença à se moquer de moi aussi complètement que possible. Je dus encore lui céder.

« Il avait deviné que je n'osais pas le corriger en public.

« A sa ruse j'en opposai une autre. Après la représentation, je fis placer dans les stalles tout le personnel de la troupe, je laissai le gaz allumé, je gardai l'orchestre.

« Cette fois il fut pincé ; il donna complètement dans le piège et reçut, à son grand effarement, une maîtresse volée dont il ne perdit jamais le souvenir. »

LES PERRUQUES.

On s'est fort égayé, dans le temps, de la proposition d'impôt sur les chapeaux ; mais on paraissait ignorer qu'il existait en Angleterre un impôt autrement excentrique que celui proposé par MM. de Lorgeril et de Belcastel : l'impôt sur la *poudre à perruque ou à cheveux* !

On ne nous croira peut-être pas ! La taxe sur la poudre à perruque rend au Trésor britannique, par année, la somme ronde de 25,000 fr.

25,000 fr. d'impôt sur la poudre ne peuvent être qu'un sujet de surprise et d'hilarité pour nous et pour tous les peuples du continent chez qui la mode des perruques est à peu près délaissée en dehors des habitudes théâtrales et carnavalesques.

Chez les Anglais, il en est autrement.

L'autorité des perruques y est encore dans toute sa splendeur. Le lord-maire et les aldermen de Londres ne peuvent tenir conseil sans porter l'immense perruque officielle. L'orateur de la Chambre des Communes, lorsqu'il s'adresse au Parlement ou se rend en députation, ne peut se dispenser de mettre une énorme coiffure artificielle. Nul juge, nul avocat, nul procureur ne saurait rendre un arrêt, plaider ou poser des conclusions sans être affublé d'une perruque étrange. Chez les classes aristocratiques, le personnel domestique est pourvu de perruques poudrées et pommadées. Enfin les dignitaires de l'église portent également la perruque dans l'exercice de leurs fonctions.

La poudre à perruque est en honneur en Angleterre depuis le seizième siècle. C'est vers cette époque qu'elle fut mise en usage en France. Au dix-septième siècle, Louis XIII, devenu chauve, remplaça ses cheveux par une perruque. C'est à dater de ce moment, en 1620, que peu à peu l'usage s'en répandit dans tous les Etats de l'Europe.

Le plus beau temps des perruques est celui de Louis XIV. La poudre y fut employée à profusion. Toutes les classes de la société eurent leur perruque. Le clergé lui-même s'affubla de coiffures artificielles, à tel point que l'on vit paraître des bulles papales contre les perruques. C'eût été le moment de créer un impôt sur la poudre à cheveux, et Louis XIV aurait, à coup sûr, doté le Trésor d'un bon revenu.

Dans sa comédie de *l'Avare*, Molière fait dire à son héros : « Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru qui ne coûtent rien. »

Les grandes perruques ont disparu en France avec les habits brodés et les épées. On adopta la perruque simple avec une queue et une bourse au bout. Cette coiffure était encore portée sous la Restauration par des personnes âgées. Aujourd'hui, la perruque n'est plus portée que par les suisses des églises ou les cochers et valets de grande maison.

Voici maintenant quelques détails sur l'étymologie et la désignation de la perruque dans certains pays :

On dit en wallon, *périk* ; en espagnol, *pelucca* ; en portugais, *peruca* ; en italien, *parruca* ; en sarde, *pillucca* ; en lombard, *peluch*, en piémontais, *peuch* ; en génois, *pelluco* ; en valaque, *paroc*, etc.

Tous ces mots se rattachent au mot latin *pilus*, poil. Comme autre étymologie, on cite *purriso*, en grec, qui signifie fauve, jaune, parce que les premières perruques furent faites de cheveux blonds.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Qual de Limoges, à Saumur.

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

d'anthropologie et d'histoire naturelle
(Dr J. DE GRONINGUE).

L'exposition de cette belle Galerie scientifique aura lieu pendant quelques jours seulement. M. de Groningue s'est attaché à choisir pour son musée les pièces offrant le plus d'intérêt, soit au point de vue de la science, soit au point de vue artistique, afin de rendre compréhensible à toutes les classes de la société la magnifique organisation dont se compose la machine humaine.

Le Musée contient plus de 900 pièces et sujets. Le Musée est visible de 10 heures du matin à 10 heures du soir, pour les hommes seulement ayant vingt ans révolus.

Prix d'entrée : 1 fr. — Militaires non gradés, 50 c.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4693. — 7 Août 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Athanase Coquerel; — Les inondations : ruines du village de Saint-Nicolas de la Balerne; — Le banquet municipal international de Londres; — Essais de télégraphie militaire allemande dans les forteresses; — Une mer intérieure dans le Sahara algérien; — L'établissement thermal d'Enghien; — L'engraisement mécanique des volailles. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harle (suite). — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (IV). — Chronique du Sport. — Exposition géographique : la collection ethnographique de M. le colonel Duhoussert. — L'amiral Exelmans.

— Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Le passage noir de l'Opéra. — Échecs. — Gravures : Salon de 1875 : Le roi Morvan, d'après le tableau de M. Luminais. — Londres : grand banquet municipal international donné par le Lord-Maire, le 30 juillet; M. le préfet de la Seine répondant au toast du Lord-Maire. — M. Athanase Coquerel. — Les inondations : aspect des ruines du village de Saint-Nicolas de la Balerne (Lot-et-Garonne). — Nouveau système de télégraphie militaire expérimenté par l'armée allemande, à Strasbourg. — Une mer intérieure dans le Sahara algérien. — L'établissement thermal d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise). — Le vice-amiral Exelmans. — Paris : l'engraisement mécanique des volailles au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, d'après le système de M. Martin. — Paris : les démolitions de l'ancien Opéra : le passage noir. — Rébus.

Lire dans LA PATRIE

VAISSEUX BRULÉS

roman des plus intéressants et des plus dramatiques

Par Mme Claire DE CHANDENEUX

Abonnement : 46 fr. par trimestre.

42, rue du Croissant, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel PILON, de Paris.

EAU FIGARO

Teinture p^o Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B^{is} N^o 5. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

Marché de Saumur du 7 août.

Froment (l'h.) 77 k.	20 42	Huile de lin.	50 40
2 ^e qualité.	74 19 84	Graine trèfle	50 60
Seigle	12 —	— luzerne	50 50
Orge	65 12 —	Foin (h. bar.)	780 100
Avoine h. bar.	50 12 50	Luzerne —	780 90
Fèves	75 18 —	Paille —	780 55
Pois blancs . . .	80 33 —	Amandes . . .	50 —
— rouges	80 28 —	— cassées	50 —
Graine de lin.	70 24 —	Cire jaune . .	50 250
Colza	65 23 —	Chanvres 1 ^{re}	—
Chenevis	50 35 —	qualité (52 k. 500)	—
Huile de noix	50 70 —	2 ^e	—
— chenevis	50 35 —	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	à	à 55
Id.	2 ^e id.	à	à 50
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	à	à 55
Id.	2 ^e id.	à	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	à	à 55
Id.	2 ^e id.	à	à 50
La Yienne, 1874.	1 ^{re} id.	à	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1874	1 ^{re} qualité	à	à 110
Champigny, 1873	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Varrains, 1873	Id.	à	à 100
Varrains, 1874	Id.	à	à 100
Bourgueil, 1873	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Restigné	Id.	à	à 100
Chinon, 1873	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100
Id.	Id.	à	à 100

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % Jouviss. décembre . . .	66 85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	743	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	660	»	»
4 1/2 % Jouviss. septembre . . .	97 50	»	»	Crédit Mobilier	187 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	630	10	»
5 % Jouviss. novembre . . .	105 30	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	555	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	622 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	352 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	»	»	Est, jouissance nov.	575	»	»	Orléans	313	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	486 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	960	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	308 75	»	»
— 1865, 4 %	500	»	»	Midi, jouissance juillet	696 25	»	1 25	Est	311	»	»
— 1869, 3 %	349	»	6 50	Nord, jouissance juillet	1180	»	»	Nord	317 50	»	»
— 1871, 3 %	323	»	»	Orléans, jouissance octobre . . .	995	»	»	Ouest	309 50	»	»
— 1875, 4 %	471 23	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65 . .	618 75	»	»	Midi	308	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	286 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	601 25	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	30	»	»	Vendée	227 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	492 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 50	2 50	»	Canal de Suez	590	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325	»	»								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	920	15	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 23 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 32 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 10.

A CÉDER
Pour cause de santé.
UN
MAGASIN DE FERBLANTERIE
BIEN ACHALANDÉ.
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

A VENDRE
UN FOUFRE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.
GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR (Ancienne maison Vellé).

M. GIRARD à l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

M^{me} **SARRAZINES**, SAGE-FEMME, élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n° 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements & MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.
Savon B.-D. à l'Amer de Bauw, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.
SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD,
Recommandée par les célébrités médicales.
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagoot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commerçants, 24 vol. in-8°. 100 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 150 fr.
BREM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy, 24 vol. in-8°. 100 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 100 magnifiques vol. in-8°. 100 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Janin, les titres et les armes en chromo, tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salon. 100 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés et Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 100 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.